

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA
DAIRA D'AIN-TOUTA
COMMUNE D'OULED AOUF
M.F : 098405405049520

MISE EN DEMEURE N° 01

PROJET : ETUDE ET SUIVI ET REALISATION D'UN FORAGE DE PROFONDEUR DE 400 ML A TISSIT-CHAABAT ENNAMER COMMUNE D'OULED AOUF.

MARCHE N° 01/2025 : APPROUVE PAR LA COMISSION COMMUNAL DES MARCHES PUBLICS – VISA N° 01 DU 08/09/2025

ODS : N ° 01/2025 du 06/11/2025

- ◆ Conformément aux dispositions d'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- ◆ Conformément aux dispositions d'article 90 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 précisant les règles générales applicables aux marchés publics.

Le Président de l'A.P.C d'OULED AOUF, est mise en demeure l'entreprise – AKAKBA BRAHIM - FAISANT DOMICILE A AIN TOUTA - A POUR :

- ◆ **REPRISE DES TRAVAUX DU PROJET**
- ◆ **RENFORCER LE CHANTIER EN MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**
- ◆ **ACCELERER LE RYTHME DES TRAVAUX ET LIVRER LE PROJET DANS LES MEILLEURS DEALIS.**

Faute par vous de satisfaire à ces exigences dans un délai de 05 jours à compte de la 1^{ere} parution de la présente mise en demeure dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou l'un des journaux nationaux, ou la presse électronique agréée une résiliation du marché, sera prononcée.

OULED AOUF LE : _____
LE PRESIDENT DE L'APC